

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF17

présenté par
M. Breton, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 4

À la quatrième phrase de l'alinéa 2, après les mots :

« mandat locaux »,

insérer les mots :

« , dont trois maires de petites communes, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les maires de petites communes doivent impérativement être présents dans cette commission, car proches de leurs administrés.